

Conseil Municipal du 9 janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le neuf janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Mme COCHOIS Coralie et M. YELMO José.
Madame LECLERE-MISSA Monique a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry.

Madame DUCHESNE Madeleine a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 24 décembre 2013

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2013 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ N° 1/2014 SIEM

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années.

D'autre part, le Comité Syndical a accepté la décision du Conseil Général le choisissant comme structure porteuse de l'aménagement numérique du territoire.

Ainsi, le SIEM devient un syndicat mixte fermé **à la carte** avec une compétence principale « organisation de la distribution publique d'électricité ». Les membres peuvent ainsi adhérer à toutes ou partie seulement des attributions du syndicat.

En plus des compétences acquises dans les anciens statuts et reprises dans les nouveaux :

- Organisation de la distribution publique d'électricité ;
- Organisation de la distribution publique de gaz ;
- Eclairage Public ;
- Mise en commun de moyens et activités accessoires (Information géographique et groupement d'achats).

Le SIEM souhaite développer de nouvelles compétences :

- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Organisation des réseaux de communications électroniques ;
- Développement des Energies Renouvelables.

Suite à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales et pour préserver la représentativité au Comité Syndical de l'ensemble des communes de la Marne basée sur la population, le SIEM a dû revoir les limites géographiques de ses Commissions Locales d'Energies (CLE). Le nombre de CLE reste inchangé.

Après lecture devant l'assemblée délibérante des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Approuve la forme juridique du SIEM passant du syndicat mixte fermé à un syndicat mixte fermé à la carte selon l'application des articles L 5212 - 16 et L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuve l'intégration de nouvelles compétences dans ses statuts ;
- Approuve les modifications géographiques des Commissions Locales d'Energies afin de conserver une représentativité de l'ensemble des communes du département pour siéger au Comité Syndical ;
- Confirme l'adhésion de la commune de TAISSY pour les compétences « organisation de la distribution d'électricité » et « organisation de la distribution de gaz » ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

Il est précisé que Taissy relève du régime d'électrification urbaine puisque le nombre d'habitants est supérieur à 2 000 habitants.

➤ **N° 2/2014 Legs Maillart**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2243 du 4 novembre 1993 fixant les conditions d'attribution des bourses issues du legs Maillart,

Compte-tenu de l'examen des différentes candidatures,

Après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour,
Décide d'attribuer la somme de :
- 300 € aux trois élèves retenus

Charge Monsieur le Maire de procéder aux mandatements correspondants.

➤ **N° 3/2014 Location de la Gendarmerie – Avenant n° 1 au bail du 26 octobre 2010**

Par délibération du 30 septembre 2013, la commune de Taissy a offert à la location la caserne de gendarmerie de Taissy au Groupement de Gendarmerie de la Marne pour une durée de 9 ans à compter rétroactivement du 1^{er} août 2010.

Le loyer étant révisable à l'expiration de chaque période triennale en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents le projet d'avenant établi par la Direction Régionale des Finances Publiques, Service des Domaines, qui porte le loyer à 87 490 € (Quatre vingt sept mille quatre cent quatre vingt-dix euros), 71 938 € de part variable et 15 552 € de part invariable, à compter rétroactivement du 1^{er} août 2013.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Par 15 voix pour,
Approuve la révision du loyer de la gendarmerie e Taissy à compter du 1^{er} août 2013,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire afférent à ce dossier.

➤ **N° 4/2014 Vitraux de l'Eglise – Demande de l'ABRET**

Lors de la réunion du 11 avril 2013, le conseil municipal a émis un avis favorable par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions à l'installation de vitraux à l'église communale sous certaines conditions.

Par courrier du 7 décembre 2013, l'ABRET demande l'accord de financement des travaux d'installation pour engager la commande des vitraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 1 voix contre,
Donne son accord au financement des travaux de dépose de menuiseries existantes et à la pose des vitraux, les grilles de défense seront conservées pour protéger les vitraux pour une enveloppe maximale de 6 000 €. Précise que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice en cours.

Déclassement d'une partie de la place de la mairie dans le domaine privé de la commune pour la réalisation de l'extension de la mairie.

Avant de procéder à la lecture du projet de délibération et de la proposer au vote, Monsieur le Maire fait un bref rappel de l'historique des différentes phases de l'élaboration du dossier de restructuration de la mairie et rappelle les modalités de déroulement de l'enquête publique.

Il donne ensuite lecture de l'avis du commissaire-enquêteur et de ses recommandations.

Le commissaire-enquêteur reprend dans son rapport la volonté du conseil municipal de ne pas faire abstraction du stationnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'après les travaux de restructuration de la mairie le nombre de place de stationnement restera inchangé, que l'adaptation de l'entrée des ateliers créera des places de parking pour les agents, qu'au cours des travaux les entreprises laisseront une bande de stationnement pour permettre l'accès aux commerces et que le stationnement sera possible sur le bas de la rue Longjumeau.

Monsieur Minet expose que l'avis du commissaire-enquêteur est un avis consultatif et développe trois arguments.

En se référant à la dernière recommandation du commissaire-enquêteur relative à l'opération de communication, il suggère que les travaux démarrent après cette communication. Ensuite, en s'appuyant sur la date prévisionnelle de démarrage des travaux parue dans l'avis d'appel public à la concurrence, il propose de reporter ce démarrage après les élections. Enfin, pour éviter tout malentendu sur le vote de la délibération, il demande que celui-ci ait lieu au scrutin public.

Un tour de table s'engage ensuite au cours duquel il est fait état, entre autre, des coûts induits en cas d'abandon du projet par rapport à la maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires.

➤ **N° 5/2014 Déclassement d'une partie de la place de la mairie dans le domaine privé de la commune pour la réalisation de l'extension de la mairie**

M. le Maire rappelle que par délibération n° 35/2013 du 11 avril 2013, a été demandé le déclassement d'une partie de la place de la mairie d'une emprise de 748 m² en vue de l'extension de la mairie.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 4 novembre au 22 novembre 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au scrutin public,

Considérant qu'il ya lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur assorti de recommandations,

Par 13 voix pour : M. Bonnet Daniel, Mme Thourault Sylvie, M. Barrier Patrice, M. Durand Denis, M. Gobron François, Mme Leclere-Missa Monique, M. Tiaffay Patrice, M. Heusghem Steve, Mme Duchesne Madeleine, Mme Puech Pascale, Mme Roullé Annie, M. Capitaine Olivier, M. Ga Thierry,

Par 2 voix contre : M. Minet Christian et Mme Royer Catherine

et aucune abstention,

- décide le nouveau classement de la voirie communale,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

➤ **N° 6/2014 Restructuration de la mairie – Marchés à intervenir**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L 2122.22-4°,

Vu la délibération n° 3852 du 29 avril 2008 délégrant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés dans la limite de 90 000 € HT,

Vu le Code des Marchés Publics et, notamment, son article 28 relatif à la procédure adaptée,

Vu le budget de la commune,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Date de la publication : Matot Braine n° 7516 du 16 septembre 2013
- Mise en ligne : Marchés sécurisés le 16 septembre 2013
- Date de remise des offres : le 4 novembre 2013 à 12H
- Date d'ouverture des plis : le 6 novembre 2013 à 8H30
- Date de la commission d'examen des offres : le 20 novembre 2013 à 8H30

- Date de la négociation : les 10 et 11 décembre 2013 pour les lots 1 Gros Œuvre et 7 Chauffage Climatisation
- Date de la commission d'examen des offres : le 20 décembre 2013 à 8H30

Considérant l'analyse et le choix de la commission d'examen des offres,

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen des offres et en avoir délibéré, par 8 voix pour, 7 voix contre et aucune abstention,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces annexes relatifs à la restructuration de la mairie avec :

Lot n° 1 – Démolition Gros Œuvre :

COSSU 15, rue Pierre et Marie Curie 51500 TAISSY
offre retenue 452 212,87 € HT, 540 846,59 € TTC

Lot n° 2 – Charpente Bois :

Bâtiment Associé ZI 19, rue Grand Pré 51140 MUIZON
offre retenue 31 490,00 € HT 37 662,04 € TTC

Lot n° 3 – Couverture :

Société GARNIER 41, rue des Blancs Monts 51350 CORMONTREUIL
offre retenue 71 000,00 € HT, 84 916,00 € TTC

Lot n° 7 – Chauffage, Ventilation, Plomberie Sanitaire :

Société IDEX 72, avenue JB Clément 92513 BOULOGNE BILLANCOURT
offre retenue 146 914,44 € HT, 175 709,67 € TTC

Lot n° 8 – Electricité, Courants Forts, Courants Faibles :

Société Michel PERIN 2, rue de la Gravelle 51140 MUIZON
offre retenue 79 937,51 € HT, 95 605,26 € TTC

Lot n° 9 – Carrelage, Faïence :

Société PAYMAL 7, rue de la Bar 55000 CHARDOGNE
offre retenue 36 101,52 € HT, 43 177,42 € TTC

Lot n° 11 – Ascenseur :

Société A2A 10, rue des Létis 51430 BEZANNES
offre retenue 21 700,00 € HT, 25 953,20 € TTC

➤ **N° 7/2014 Transfert de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2013 :

Du compte « 61521 Terrains »

Au compte « 73925 Fonds de péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales »

La somme de 3 399 €.

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Fêtes

- Réunion du 16 décembre : résultat du Téléthon 5 412,88 € et préparation des vœux du maire
- Flâneries Musicales de Reims : le 30 juin dans la salle d'animations

Communication

- Visite du site Internet : plus de 25 000 visites sur 2013 (25 388), chiffre doublé par rapport à 2010 et 172 680 pages vues
- Mise en ligne des informations sur les prochaines élections municipales
- Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Voirie

- Travaux pour la mise en accessibilité de la voirie démarrés le mardi 7 janvier, durée prévisible 3 à 4 semaines.

Prochaine réunion de conseil : dernier conseil pour le vote du budget le jeudi 13 mars.

Une autre date sera définie avant celle-ci-dessus en fonction des besoins.

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		

